

BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Monsieur Benoît PERILLEUX
Directeur – Chef de Service
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/CPFU/628711
DMS 2043-0032/28/2017-103PR
N/réf. : AA/AH/BXL-2.4/s.617
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Petits-Carmes / passage de l'Horloge / palais d'Egmont. Demande de certificat d'urbanisme unique portant sur la création d'une liaison urbaine. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par M. B. Lefrançq, DMS et C. Defosse, DU

En réponse à votre courrier du 19/02/2018 sous référence, nous vous communiquons l'avis **conforme favorable sous réserve** émis par la CRMS en sa séance du 21/02/2018, concernant l'objet susmentionné.

SYNTHESE DE L'AVIS

La CRMS est favorable au principe de créer une nouvelle liaison urbaine qui articule la terrasse de l'Horloge avec la rue des Petits-Carmes et le parc d'Egmont. Elle encourage la Ville de Bruxelles à requalifier l'espace (semi-)public issu des transformations de la Caserne Albert et qui présente aujourd'hui un aspect peu cohérent et quasi entièrement minéralisé.

Cette opération constituera une amélioration significative de la situation existante pour autant qu'elle mise sur la connectivité fonctionnelle et visuelle du nouveau tracé, comme voulu par « les Chemins de la Ville », et que le nouveau tracé prenne en compte les perspectives urbaines existantes et la mémoire des lieux.

La Commission estime que l'avant-projet n'est pas abouti sur ce point. Elle demande de poursuivre l'étude des plans tout en exploitant les points forts du site tels que l'escalier monumental, le palais et le parc d'Egmont.

LA DEMANDE

La zone d'intervention visée est partiellement comprise dans le périmètre de protection du site du palais d'Egmont, classé comme ensemble par arrêté du 18 septembre 2003, dont la zone de protection englobe l'ensemble du projet.

Cette demande s'inscrit dans le projet « les Chemins de la Ville » élaboré dans les années 1990 pour relier le haut et le bas de la ville et renforcer les axes est-ouest du pentagone, dont l'axe Namur / Egmont / Petit Sablon concerné par le présent projet.

Celui-ci vise l'aménagement d'un tracé en L sur le site de l'ancienne Caserne des Grenadiers, reliant la terrasse de l'Horloge du bloc Dubreucq à la rue des Petits-Carmes accessible via le porche du bloc Flavier. Dans la partie sud-ouest est prévue une zone de repos ainsi qu'une nouvelle liaison vers le parc d'Egmont. Le projet comprend les éléments suivants :

- × chemin recouvert de pierre bleue délimité de bandes de dolomie (respectivement 6m et 1m de large), bordé de massifs arbustifs et d'arbres de 3^e et de 4^e grandeur,
- × jardin de repos aménagé dans la partie sud-ouest du site,
- × passage modifié vers le parc d'Egmont et déplacement des portillons.

AVIS DE LA CRMS

La CRMS se prononce favorablement sur les grandes lignes de l'avant-projet et formule les recommandations suivantes.

Raccord avec la parc du palais d'Egmont



*** Préciser l'articulation de la promenade avec le site classé et créer un raccord soigné avec les cheminements du domaine d'Egmont.** Le déplacement du portail tel qu'envisagé par la demande ne semble pas opportun. En revanche, il faudra apporter un soin particulier aux raccords du nouveau tracé avec l'ensemble classé. Il est fortement conseillé d'ouvrir les grilles autant que possible au public pour assurer une réelle perméabilité en intérieur d'îlot et pour orienter la promenade vers les éléments patrimoniaux.

Zone de repos



*** Réétudier la zone de repos au pied de la terrasse de l'Horloge ; organiser cet aménagement en fonction des perspectives existantes sur la façade latérale du palais d'Egmont et, au-delà, vers la coupole du Palais de Justice.** L'agencement de cette zone devrait tirer parti des éléments patrimoniaux ainsi que des perspectives urbaines et ne pas s'organiser en fonction du pavillon de repos, élément peu intéressant. Le relief, la présence du mur avec plaques commémoratives ainsi

que l'escalier monumental seront autant d'éléments à mettre en valeur dans l'espace planté ; lequel ne doit pas nécessairement référer au jardin existant de l'autre côté de l'escalier. Quant aux plantations colonnaires (charmes) prévues au pied des marches, elles n'offrent pas de plus-value à cet endroit et devraient être abandonnées (éléments inadaptés à l'échelle du site, charge d'entretien importante, faut-il planter réellement à cet endroit ? aussi en raison de leur charge de d'entretien importante).

L'axe Dubreucq / Flavier



*** Prolonger un revêtement en dur jusqu'au pied de l'escalier de l'Horloge et intégrer celui-ci à la promenade par un aménagement plus adéquat.** Tel que proposé, l'escalier serait rendu accessible via un ensemble de 'pas japonais' intégrés au revêtement de dolomie. Selon la Commission, ce parti est inadapté au caractère monumental du perron et devrait être réétudié en la faveur d'un matériau noble unifié et rigoureusement ordonné. Pour un raccord à la hauteur du caractère remarquable de l'escalier monumental, l'aménagement au pied des marches pourrait intégrer les pavés récupérés ailleurs sur le site, en mémoire de l'ancienne cour militaire.

*** Adapter le choix des plantations et leur conférer un rôle plus structurant.**

Zone Flavier

*** Homogénéiser le traitement de la zone d'entrée et préciser les raccords avec le passage sous porche et, le cas échéant, avec la rue des Petits-Carmes.**

Les plans montrent à cet endroit une juxtaposition de pavés, de dalles de béton et de pierre bleue. Afin d'éviter le morcellement de cette zone par la trop grande variété de type de revêtements proposés, il est conseillé soit de prolonger le chemin en pierre bleue jusqu'au porche, soit d'étendre le revêtement de pavés et les trottoirs existants en référence à l'architecture militaire d'origine.



Enfin, pour ce qui concerne le choix des matériaux, la Commission conseille de récupérer au maximum les pavés existants et de remplacer la dolomie par un revêtement stabilisé (par exemple à liant hydraulique) plus durable et facile à l'entretien.

Par ailleurs, elle reste sceptique quant au calepinage du revêtement en pierre bleue envisagé pour le chemin principal. Le format des dalles actuellement proposées – 60 x 15 et 8 cm – rendrait cette mise en œuvre très fragile et donc peu durable dans le temps, d'autant que la promenade reste un accès carrossable ouvert au charroi lourd (véhicules de secours et utilisateurs du garage du MAE).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : BDU-DU : C. Defosse
BDU-DMS : B. Lefrancq